

Arrêté n°2025-442 Portant modification de l'annexe 2 des arrêtés 2025-400 et 2025-401

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;
- les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés;
- Vu l'arrêté électoral 2025-400 portant élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes:
- l'arrêté électoral 2025-401 portant renouvellement des représentants des usagers au sein des conseils de composantes;
- le règlement intérieur de l'Université;

Arrête:

L'annexe 2 des arrêtés 2025-400 et 2025-401 susvisés est modifiée ainsi qu'il suit, uniquement en Article 1^{er}: ce qui concerne l'UFR ASSP pour la réception des candidatures l'après-midi du 6 novembre 2025. <u>Au lieu de :</u>

> Adresse pour dépôt en mains propres des listes de candidatures

Nom – qualité - courriel de la personne référente pour les opérations électorales (candidatures, procurations, etc.)

UFR ASSP

Bureau du Responsable administratif et

financier H.335

5, avenue Pierre Mendes-France 69500 Bron

Jonathan WIDENT

Responsable administratif et financier jonathan.wident@univ-lyon2.fr

Bureau de l'assistante de direction H.334 5, avenue Pierre Mendes-France 69500 Bron Adeline PERARDELLE assistante de direction

adeline.perardelle@univ-lyon2.fr

Lire:

Bureau de la responsable du pôle Masters H344

5, avenue Pierre Mendes-France 69500 Bron

Nathalie OLLAGNIER

responsable du pôle Masters nathalie.ollagnier@univ-lyon2.fr

Article 2: Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR ASSP, ainsi que par une mise en ligne sur le site internet de la composante et de l'Université.

Article 3 Le directeur de l'UFR ASSP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 3 novembre 2025